



Mairie de CAZILHAC  
Rue de la Mairie 11570  
Tel 04/68/79/60/23 Fax : 04/68/79/82/26



N° 05

PROCES-VERBAL DE SEANCE  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU **23 décembre 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 23 décembre à 18h 30, le conseil municipal de la commune de CAZILHAC, dûment convoqué le 12/12/2019, s'est réuni en mairie sous la présidence de Jean Luc SARRAIL Maire de CAZILHAC.

Nombre de Conseillers en exercice : 17

**Etaient présents** : Jean Pierre BRU, Jean Michel MAGOT, Jean Luc SARRAIL, Blandine MARESCAUX, Nicole MUSSO, Annie FERRIER, Annick SENDER – Geneviève DELBREIL- René JOBINEAU -

**Absents excusés avec procuration** : Laurence CHANTELOT

**Absente excusée sans procuration** : Deniz SYLVESTRE – Henri PONCET

**Absent(s)** : Christophe MOUCHON- Patrick LANAU – Claude FERRIE – Brice PIQUEMOLES – Marie-Christine ESQUIROL NEYRET

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal en mettant au vote le procès-verbal relatif au conseil municipal du 14 octobre 2019, affiché en mairie le 19/10/2019 et que chacun a reçu séparément de la convocation.

Le procès-verbal n°4 du 14/10/2019, est approuvé à l'unanimité avec 10 voix.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture de l'ordre du jour de la séance.

- 1) *Remplacement matériel informatique secrétariat*
- 2) *DM au budget du lotissement Le Petit Bois pour reversement excédent au budget communal*
- 3) *DM au budget communal – encaissement excédent du lotissement le Petit Bois - régularisation dépassements budgétaires*
- 4) *DM au budget communal – dépassement investissement monument aux morts*
- 5) *Création de postes – modification des effectifs*
- 6) Questions diverses

**1. Remplacement matériel informatique du secrétariat de mairie**

Le réseau informatique du secrétariat de mairie commence à donner des signes de faiblesse, son acquisition remonte à juillet 2016.

Il s'agit d'un matériel informatique que nous avons en location et dont le contrat arrive à terme le 31/12/2020.

Le montant du loyer mensuel actuel s'élève à 366.33 € HT soit trimestriel 1099.05 € HT.

Monsieur MAGOT adjoint aux finances propose de faire l'acquisition d'un nouvel équipement informatique, à cet effet, des devis ont été sollicités auprès des fournisseurs actuels, soit ABSYS Informatique à Béziers.

Après une étude comparative des tarifs, des caractéristiques techniques du matériel, des prestations proposées et compte tenu du maintien de loyer mensuel à 366.33 €, soit 1099.05 € HT,

Mr MAGOT propose de délibérer sur le changement du matériel informatique et donner l'autorisation à Mr Le Maire de signer le devis ainsi que le contrat de location.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le vote avec 10 voix.

## **2. DM au budget du lotissement « Le Petit Bois »**

La commune vient de vendre le dernier lot du lotissement « le Petit bois » et la trésorerie de Carcassonne Agglo, nous demande de clôturer définitivement ce budget.

Il convient donc de reverser au budget communal le solde des excédents de ce lotissement.

Mr MAGOT, adjoint aux finances, propose donc d'inscrire au budget lotissement le petit bois, les écritures suivantes :

Dépenses de fonctionnement au 6521	+	84 745.70 €
Recettes de fonctionnement au 002	+	84 745.70 €

Le budget prévisionnel du lotissement faisait déjà apparaître un reversement au budget communal de 34754.30 €, le montant global reversé pour solder le budget, sera donc de 119 500 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le vote avec 10 voix.

## **3. DM au budget communal – encaissement excédent du lotissement « Le Petit Bois »**

### **Régularisation des dépassements budgétaires**

La commune vient de clôturer le budget du lotissement « le petit bois » et ce dernier dégage un excédent à reverser au budget communal de 119 500 €, ce reversement n'étant pas prévu au budget prévisionnel,

Il convient donc de passer les écritures suivantes :

Recettes de fonctionnement au	7551	: Excédent du budget annexe	+ 119 500 €
Dépenses de fonctionnement au	60612		+ 40 000 €
	60611		+ 7 500 €
	022		+ 30 000 €
	6261		+ 3 000 €
	60632		+ 10 000 €
	60633		+ 2 000 €
	6232		+ 5 000 €
	6453		+ 2 000 €
	6413		+ 6 000 €
	6156		+ 4 000 €
	6262		+ 10 000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le vote avec 10 voix.

#### 4. DM au budget communal – Dépenses d'investissement monument aux morts

La construction du nouveau monument aux morts est terminée, le montant budgétisé est inférieur au montant des factures de 200 €.

Mr MAGOT adjoint aux finances, propose donc de régulariser ce dépassement en inscrivant au budget communal les écritures suivantes :

21318 - 52019	+ 200
21534 - 192019	- 200

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le vote avec 10 voix.

#### 5. Création de postes – modification des effectifs

Le centre de gestion de l'Aude nous a transmis dernièrement la liste du personnel susceptible de prétendre à un avancement de grade dans le cadre de la promotion interne à l'ancienneté, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Seule, la commune reste décisionnaire de la création des postes et la prévision des financements nécessaires.

La commission du personnel a décidé courant 2019 de créer les 4 postes ci-dessous et les attribuer aux agents concernés à compter du 01/01/2020, par arrêté municipal.

Pour ce faire, nous devons modifier la liste des effectifs et créer les postes suivants :

- 1 Adjoint du patrimoine Principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 2 Adjoints technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe

Nous allons également supprimer les postes créés, mais non pourvus au 01/01/2020.

- 2 Adjoints Administratifs de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 Adjoint territorial du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le vote à l'unanimité avec 10 voix et autorise Mr le Maire à créer les postes nécessaires.

L'ordre du jour étant terminé la séance est levée à 18h45



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'C. MATH'. Below the signature is a red circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE CAZILHAC' around the perimeter and a central emblem featuring a figure holding a staff, likely a coat of arms or a local symbol.